

**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2018**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi six novembre deux mille dix-huit, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur André RAULT, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le mardi trente octobre.

Etaient présents : André RAULT, Maire, Antoine MAHE, Claudine JEZEQUEL, Julien MARTINET, Adjoint, Rémi BLANCHARD Conseiller Délégué, Christophe BOITARD, Georges CORDUAN, René DAULY, Aline LE GLATIN, Kathy LE LEFF, Annick LE MOING, Laurence MAHE, Dominique PERON, Sandra ROUXEL, Sophie TRIEUX

Etaient excusés : Régis LANCIEN (pouvoir à M. André RAULT), Rachelle BELLIER* (pouvoir à Sandra ROUXEL), Stéphanie MENEZ (pouvoir à Mme Kathy LE LEFF), Françoise CHAPIN (pouvoir à Mme JEZEQUEL)

**Mme Rachelle BELLIER a rejoint l'Assemblée à 20h et n'a pas pris part aux délibérations suivantes DCM2018/94 et DCM2018/95.*

Secrétaire de séance : Kathy LE LEFF

Ordre du Jour :

- ✓ Plan Local d'Urbanisme – intégration des zones de prescriptions archéologiques
- ✓ Plan de déplacement urbain Saint Brieuc Armor Agglomération
- ✓ Projet de territoire Saint Brieuc Armor Agglomération
- ✓ Points communautaires
- ✓ Vente d'un terrain communal
- ✓ Indemnités de conseil au comptable
- ✓ Remboursement d'un Adjoint pour achats au nom de la commune
- ✓ Admissions en non-valeur – Budget eau
- ✓ Décision modificative budgétaire – Budget eau
- ✓ Etude de devis
- ✓ Subvention complémentaire de la commune au CCAS
- ✓ Mise en place du Répertoire Electoral Unique
- ✓ Bilan social 2017
- ✓ Questions diverses

Le procès-verbal du mardi 9 octobre est approuvé.

DCM2018/94 : PLAN LOCAL D'URBANISME – INTEGRATION DES ZONES DE PRESCRIPTIONS ARCHEOLOGIQUES :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'arrêté n°ZPPA-2018-0140 en date du 17 septembre 2018 émanant du Préfet de Région portant création de zone de présomption de prescription archéologique sur la commune. Il convient, en effet, de prendre en compte la présence de vestiges archéologiques et la présence de secteurs susceptibles de receler des

vestiges archéologiques de différentes périodes. Il est nécessaire d'assurer la prise en compte de ces éléments du patrimoine sur une zone du territoire communal.

L'arrêté transmis par le Préfet de Région prévoit également que les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, installations et travaux divers, autorisations de lotir, décisions de réalisation de ZAC) situées à l'intérieur des zones définies soient communiquées au Préfet de Région (Direction Régionale des Affaires Culturelles, service régional de l'archéologie), qui pourra prescrire les mesures d'archéologie préventive prévues par le code du patrimoine. La mise en application de ce zonage vise à sécuriser les procédures, en particulier pour les services en charges de l'instruction des documents d'urbanisme.

Concernant la commune, la zone identifiée dans l'arrêté préfectoral concerne le secteur du Château du Plessis.

M. Georges CORDUAN souligne que la situation de la zone géographique proposée ne semble pas adaptée à l'emplacement éventuel de vestiges archéologiques puisque l'ancien château était situé en dehors de la zone proposée dans l'arrêté. De plus cette zone couvre également les bâtiments de l'ancienne ferme et rendrait difficile toute intervention sur ces bâtiments.

Monsieur le Maire propose de reporter ce sujet lors d'une prochaine séance, le temps de consulter les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles sur la détermination de la surface couverte par cette zone.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de sursoir à statuer,**
- **DECIDE de contacter les services concernés pour de plus amples explications sur la détermination de cette zone.**

PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN (PDU) DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION :

Monsieur le Maire passe la parole à M. Antoine MAHE qui fait une présentation succincte de l'objectif du PDU de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Monsieur le Maire informe également l'Assemblée que par délibération du 20 septembre 2018, le Conseil d'Agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Le processus d'élaboration mis en place a nécessité plusieurs étapes afin de construire un projet partagé : à chaque étape (bilan, diagnostic, élaboration d'un scénario et déclinaison du projet), en complément du travail technique, une démarche de concertation élargie a été mise en place afin de s'appuyer sur l'expertise d'usage des habitants et des partenaires institutionnels et associatifs.

Le service déplacement de Saint-Brieuc Armor Agglomération propose de se déplacer pour une présentation du PDU avec un focus sur les apports possibles de ce dossier pour la commune lors de la prochaine réunion du conseil municipal du 4 décembre.

Pour information, l'avis du conseil municipal doit être communiqué au service de l'agglomération dans un délai de trois mois à compter du 4 octobre 2018.

Monsieur le Maire propose de reporter ce sujet à l'ordre du jour de la séance du 4 décembre 2018.

PROJET DE TERRITOIRE – SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION :

M. Le Maire présente le projet de territoire, document cadre qui oriente l'avenir du territoire, élaboré par les élus des 32 communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération afin de « donner du sens, une vision qui puisse faire rêver les gens ».

Le projet de territoire réunit l'acceptation d'un projet de développement fondé sur des constats partagés, une vision commune de l'avenir du territoire et qui définit des orientations de moyen et long termes. Le projet incarne bien souvent une hiérarchisation des priorités de l'intervention publique et dessine un cadre de référence stable pour la mise en œuvre des politiques qui répondent à plusieurs objectifs.

Sa mise en œuvre s'incarne au travers des différentes politiques publiques et programmes d'actions de la collectivité, d'outils de pilotage (observation et évaluation), et peut être la base de projets d'administration ou de démarches de concertation afin de permettre une mise en mouvement des acteurs du territoire.

Quatre orientations ont été retenues par les élus de Saint-Brieuc Armor Agglomération :

1. Allier des centres dynamiques, des espaces littoraux, naturels et agricoles, dans une volonté de partenariat réciproque :
 - ✓ Réhabiliter les centres villes, et y conforter l'implantation de grandes fonctions urbaines
 - ✓ Conforter le rôle des centres bourgs en maîtrisant l'étalement urbain
 - ✓ Choisir les centres villes et centres bourgs comme lieux d'articulation des mobilités
 - ✓ Valoriser les trésors du patrimoine bâti et naturel de l'Argoat et de la Baie
 - ✓ Repenser le développement rural et reconnaître l'agriculture dans toutes ses dimensions
2. S'appuyer sur nos savoir faire et singularités pour la conquête de marchés en mutation :
 - ✓ Développer l'économie de services et de santé
 - ✓ Devenir une référence en matière de construction durable, de sobriété énergétique
 - ✓ Accompagner la mutation de la 1^{ère} zone d'emploi agricole et agroalimentaire de France
 - ✓ Développer les formations, l'enseignement supérieur et la recherche, et les connecter aux besoins du territoire
 - ✓ Adapter notre économie à la transition digitale
 - ✓ Développer l'économie maritime
 - ✓ Favoriser le rayonnement économique et touristique du dynamisme culturel et sportif
3. Agir solidairement pour la qualité de vie des habitants :
 - ✓ Soutenir tous les types de population
 - ✓ Garantir un service de qualité
 - ✓ Renforcer l'accès des habitants aux services et à l'emploi
 - ✓ Favoriser l'épanouissement des habitants par un cadre de vie agréable
 - ✓ Garantir le bien être des habitants par un accès à la culture et à la santé
 - ✓ Répondre aux besoins des habitants par une action publique transformée et coordonnée

4. Porter collectivement notre ambition :

- ✓ Mobiliser tous les élus pour mettre en œuvre le projet de territoire
- ✓ Construire ensemble l'identité de « Saint-Brieuc Armor Agglomération » et ses projets
- ✓ S'appuyer sur une administration, formée et exemplaire, et des agents co-constructeurs des politiques publiques
- ✓ S'inscrire dans les réseaux de coopération de la Bretagne et du Grand Ouest, de France et d'Europe.

Une exposition mobile est disponible auprès des services de Saint-Brieuc Armor Agglomération et peut être prêtée sur demande pendant une durée de 15 jours à 1 mois environ.

Monsieur le Maire propose de solliciter les services de SBAA pour la présentation de l'exposition sur la commune après décrochage de l'exposition Photoreporter le 2 décembre 2018.

POINTS COMMUNAUTAIRES :

- Rapport d'activité et du développement durable de Saint-Brieuc Armor Agglomération de 2017 :

Le rapport d'activité et du développement durable de Saint-Brieuc Armor Agglomération relate les actions et projets menés en 2017 par les directions de Saint-Brieuc Armor Agglomération, en charge de la mise en œuvre des compétences relevant de l'EPCI :

- 2017, année de la fusion
- Rôles des pôles de proximité
- Lancement du dispositif ICI
- Le projet de territoire
- Les bâtiments de l'agglomération

Ce rapport reprend également les objectifs fixés par l'agglomération :

- Développer et employer les atouts du territoire : favoriser le développement économique, impulser des emplois, former et innover, déployer la fibre optique, développer le tourisme, mettre en valeur les atouts du territoire
- Faciliter les déplacements vers et dans l'agglomération : faciliter l'accès au territoire, favoriser les modes de déplacements doux
- Accompagner tous les habitants dans leur quotidien : amélioration de l'habitat, soutenir et accompagner les gens du voyage, accompagner les parents de jeunes enfants, promouvoir le sport, ouvrir les habitants sur la culture
- Préserver l'environnement : contribuer à la réduction des consommations d'énergie et à la production d'énergies durables, distribuer une eau de qualité, protéger la nature, maîtriser la production de déchets, la coopération décentralisée
- Assurer le fonctionnement de l'EPCI : ressources humaines, finances.

- Transfert de compétence eau / assainissement :

M. le Maire revient sur le COPIL qui s'est déroulé le 6 novembre 2018.

Les tarifs doivent être votés d'ici la fin d'année. L'harmonisation est prévue pour 2023.

Des réunions de travail ont lieu régulièrement et permettent de travailler sur les aspects ressources humaines et techniques en vue du transfert de compétence au 1^{er} janvier 2019.

La gestion des eaux pluviales et de la défense incendie pose des difficultés d'organisation, les prochaines réunions porteront également sur ces thèmes.

M. CORDUAN interroge l'Assemblée sur l'évolution de production d'eau du puit de la Sencie.
M. BLANCHARD répond que la production est à hauteur de 50% aujourd'hui.

- Plan de zonage économique :

Les services de SBAA, en lien avec les élus, travaillent sur le plan de zonage économique. Une diminution des surfaces économiques sera nécessaire (passer de 70ha à 21ha environ).

- Syndicat de Lorge :

M. Julien MARTINET informe l'Assemblée que les travaux de la crèche ont tardé à être inaugurés. Une date a été fixée au 24 novembre 2018 – 10h30.

La ludothécaire Céline BONITEAU est actuellement en congé maternité et sera remplacée par Mme Léa HORREARD à compter du 5 novembre 2018.

DCM2018/95 VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL : FIXATION DU PRIX DE VENTE ET DELEGATION AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DES ACTES DE VENTE :

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération DCM2018/06 du 20 février 2018, la vente du terrain communal de 590 m² situé rue du 19 mars 1962, cadastré section C n°2 223 et 2 232, a été décidé à un prix de 55 € le m².

Des personnes intéressées se sont présentées en Mairie, un échange s'est tenu avec M. le Maire. Mme Tiphaine MOYSAN et M. Sébastien GOD, domiciliés 33 rue du Clos Maret, 22960 PLEDRAAN sont prêts à se porter acquéreur au prix de 53 €/m², engagement notifié par courrier adressé en Mairie le 2 novembre 2018.

Après négociation, M. le Maire propose de baisser le prix de vente initial à 53€/m² au lieu de 55€/m² fixé dans la précédente délibération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la proposition de M. le Maire et fixe le prix de vente de ce terrain à 53€/m²,**
- **AUTORISE la cession de ces parcelles à Mme Tiphaine MOYSAN et M. Sébastien GOD, domiciliés 33 rue du Clos Maret 22960 PLEDRAAN,**
- **DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment pour signer tout document afférent à ce dossier,**
- **CHARGE l'étude de Maître RIBARDIERE de l'établissement des actes notariés.**

DCM2018/96 : INDEMNITES DE CONSEIL A LA COMPTABLE PUBLIQUE :

Madame Rachelle BELLIER a rejoint l'Assemblée.

Monsieur le Maire passe la parole à M. Antoine MAHE qui précise à l'Assemblée avoir reçu la demande de versement de Mme Isabelle LOCQUENEUX concernant ses indemnités de conseil et budget.

Compte tenu des dispositions de l'arrêté ministériel en cours, ses indemnités de conseil s'élèvent à 250.44 € brut et ses indemnités de budget à 45.73 € brut soit un total de 296.17 € brut ou 267.96 € net.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE à 267.96 € net, le montant des indemnités de conseil et budget de la comptable publique pour l'année 2018,**
- **AUTORISE M. le Maire à mandater ce montant.**

DCM2018/97 : REMBOURSEMENT D'UN ADJOINT AU NOM DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que M. Julien MARTINET, 5^{ème} Adjoint, a effectué des achats pour le compte de la commune pour l'exposition des photos du festival Photoreporter. Il convient de lui rembourser ces achats d'un montant de 12.85€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE M. le Maire à rembourser M. Martinet à hauteur de 12.85 € par mandat administratif,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

DCM2018/98 : ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGET EAU :

Des produits irrécouvrables par la Trésorerie sont à enregistrer en non-valeur sur le budget eau.

Budget annexe eau et assainissement :

M. le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de mises en non-valeurs pour le budget annexe Eau et assainissement, adressées par Mme la perceptrice. Certaines créances ne seront plus recouvrables pour cause de décision de justice. M. le Maire précise également que la somme de 5 000 € a été inscrite au budget de 2018. La liste n° 3549501133 transmise par la trésorerie s'élève à 5 185.74 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les demandes de mises en non-valeur selon la liste n°3549501133, pour le budget annexe Eau et assainissement pour un montant de 5 185.74 € à l'article 6541 – créances admises en non-valeur. Le détail sera joint en annexe de la présente délibération.**

DCM2018/99 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 – BUDGET EAU :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits prévus au budget eau sont insuffisants pour l'enregistrement des admissions en non-valeur et qu'il convient de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

Section de fonctionnement recettes :

Travaux (Chap 70, art 704) : + 1 800 €

Section de fonctionnement dépenses :

Créances admises en non-valeur (Chap 65, art 6541) : + 1 800 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de procéder aux ajustements budgétaires tels que précisés ci-dessus.**

**DCM2018/100 : ETUDE DE DEVIS – CARRELAGE ECOLE – LAVE-MAIN
SALLE DES VENELLES :**

Des travaux sont nécessaires au niveau de la salle des venelles et de l'école, Monsieur le Maire présente le devis de la société Maréchal Carrelage concernant l'acquisition et la pose d'un lave main salle des venelles, ainsi que la fourniture et pose de faïence au niveau des toilettes de l'école pour un montant de 1 121,00 € HT soit 1 345,20 € TTC.

Les crédits ont été prévus au budget en section d'investissement :

- Op 279 – école, chap 21 art 2135 (installations, agencement) pour 991.20 €
- Op 208 – salle des venelles, chap 21 art 2135 pour 354.20 €.

Monsieur le Maire précise qu'un virement de crédit est nécessaire pour financer les travaux sur l'opération salle des venelles et informe l'Assemblée des écritures à passer en comptabilité :

Section d'investissement – dépenses :

- Op 205 – salle des venelles, chap 21, art 2135 (installations, agencement) : +350 €
- Op OPFI – opérations financières, art 020 (dépenses imprévues) : -350 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de la pose de faïence au niveau des toilettes de l'école et de la pose d'un lave-main à la salle des venelles,**
- **ACCEPTE le devis de la société Maréchal Carrelage pour un montant de 1 121 € HT soit 1 345.20 € TTC,**
- **DECIDE de procéder au virement de crédit tel que précisé ci-dessus,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer le devis correspondant et toute pièce afférente à ce dossier.**

**DCM2018/101 : ETUDE DE DEVIS – POSTE DE REFOULEMENT DE LA
GARE :**

Monsieur le Maire passe la parole à M. Antoine MAHE qui présente le devis de la société LE DU INDUSTRIE concernant l'acquisition d'un Sofrel S530 et d'une sonde de niveau trop plein à poser au niveau du poste de refoulement de la Gare. Le montant du devis s'élève à 3 679 € HT soit 4 414.80 € TTC.

Monsieur le Maire précise que les crédits ont été inscrits au budget 2018 article 2158 (autres installations, matériel, outillage).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'acquérir un Sofrel S530 et une sonde de niveau trop plein pour le poste de relèvement de la gare d'un montant de 3 679 € HT soit 4 414,80 € TTC auprès de la société LE DU,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer le devis correspondant et toute pièce afférente à ce dossier.**

DCM2018/102 : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE LA COMMUNE AU CCAS :

M. le Maire informe l'Assemblée que, compte tenu des aides apportées en 2018 et des factures à passer en comptabilité au niveau du CCAS, une subvention supplémentaire d'un montant de 1 500 € du budget communal (chap 65 - art 657362) au budget du CCAS est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de procéder au versement d'une subvention complémentaire au budget du CCAS d'un montant de 1 500 €,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

MISE EN PLACE DU REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la réforme en cours concernant la gestion des listes électorales. L'enjeu principal de cette réforme est de faciliter la participation à la vie électorale. Trois objectifs opérationnels ont été retenus :

- Fiabiliser les listes électorales par la mise en place d'un système de gestion unique et l'initialisation du répertoire électoral
- Permettre une inscription jusqu'à 30 jours avant un scrutin grâce à des flux dématérialisés et continus entre les acteurs institutionnels et l'adaptation du processus d'inscription sur les listes électorales
- Moderniser la démarche d'inscription par le développement de l'inscription en ligne en étant au plus près des événements de vie des citoyens.

Plusieurs modifications concernent directement la commune :

- Décisions d'inscription et de radiation prises par le Maire (5 jours de délai pour informer l'électeur et l'INSEE, inscription dans le REU)
- Suppression de la commission administrative de révision des listes électorales
- Mise en place d'une commission de contrôle
- Suppression de la notification des mouvements à l'INSEE
- Traitement des demandes d'inscription de manière permanente.

Une commission de contrôle est donc à mettre en place sur la commune. Elle s'assure de la régularité de la liste électorale (elle peut réformer les décisions du Maire, inscrire ou radier des électeurs) et se réunit au moins une fois par an et en tout état de cause entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant un scrutin. Elle statue sur les recours administratifs préalables au plus tard 30 jours après leur dépôt. Le Maire, à sa demande ou à l'invitation de la commission, présente ses observations. Les décisions de la commission sont notifiées dans les 2 jours à l'électeur, au Maire et à l'INSEE. Elles sont susceptibles de recours contentieux.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la commission est composée de 5 membres :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau, parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,
- 2 conseillers municipaux appartenant à la 2^{ème} liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires.

Le Maire transmet au Préfet, à sa demande, la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission. Le Préfet nomme les membres de la commission pour une durée de 3 ans. Ils doivent être nommés au plus tard le 10 janvier, il faut donc les identifier avant le 31 décembre 2018.

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le 26 mai 2019.

Monsieur le Maire propose de statuer sur la composition de cette commission lors de la prochaine séance du Conseil Municipal du 4 décembre 2018.

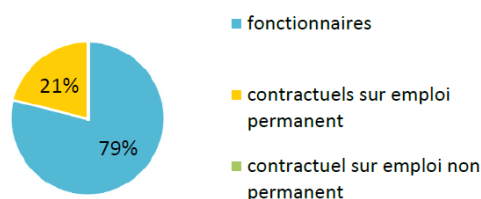
SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2017 :

Mme Caroline BILIEN, secrétaire générale, présente la synthèse du bilan social 2017 :

Effectifs

➡ **19 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2017**

- > 15 fonctionnaires
- > 4 contractuels sur emploi permanent
- > 0 contractuel sur emploi non permanent



➡ **Précisions sur les CDI, emplois aidés et saisonniers ou occasionnels**

⇒ Aucun agent contractuel permanent en CDI

➡ **14,8 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2017**

- > 13,8 fonctionnaires
- > 1,0 contractuel permanent
- > 0,0 contractuel non permanent

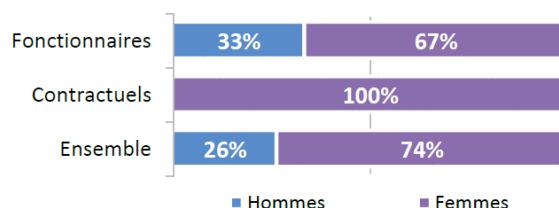
Nombre total d'heures travaillées : **26 918 heures rémunérées en 2017**

Caractéristiques des agents sur emploi permanent

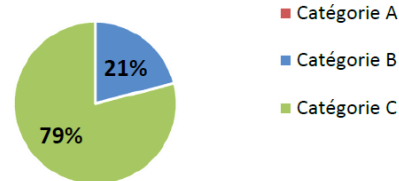
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	27%		21%
Technique	60%	50%	58%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	13%		11%
Police			
Incendie			
Animation		50%	11%
AOTM			
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition par genre et par statut des agents sur emploi permanent



➔ Répartition des agents par catégorie

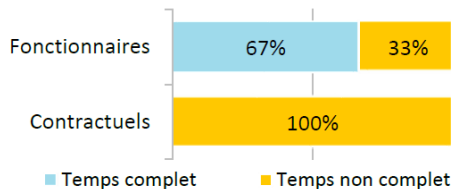


➔ Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

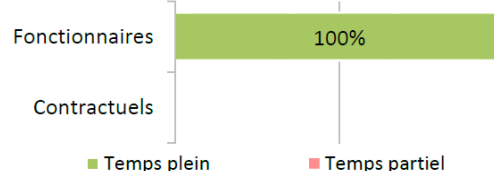
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	58%
Rédacteurs	11%
Adjoints administratifs	11%
ASEM	11%
Animateurs	11%

Temps de travail des agents sur emploi permanent

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 50,84 % des dépenses de fonctionnement

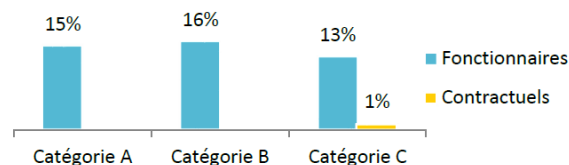
Budget de fonctionnement*	1 117 391 €	Charges de personnel*	568 102 €	➔ Soit 50,84 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	-------------	-----------------------	-----------	---

* Montant global

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 12,47 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	13,28%
Contractuels sur emplois permanents	0,69%
Ensemble	12,47%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



Absentéisme

➔ En moyenne, 12,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2017 par fonctionnaire

> En moyenne, 15,5 jours d'absence pour tout motif médical* en 2017 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,31%	4,25%	3,50%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	3,31%	4,25%	3,50%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	3,38%	4,25%	3,56%

Cf. p5 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	2 153 €
Montant moyen par bénéficiaire	144 €

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2017

Aucun jour de grève recensé en 2016

QUESTIONS DIVERSES :

- Election Conseil Municipal des jeunes : vendredi 9 novembre

Les élections ont lieu le matin (11h – 12h) et le dépouillement dans l'après-midi. 41 élèves sont inscrits pour voter (CE2 au CM2).

2 listes de candidats se sont constituées : 4 CM1 et 12 CM2. Les votants auront à choisir 8 CM2 parmi les 12 (4 garçons, 4 filles), compte tenu de leur nombre, les CM1 seront automatiquement élus.

Tenue du bureau de vote : Antoine MAHE, Françoise CHAPIN, Caroline BILLEN.

La prochaine réunion du CMJ aura lieu le 8 décembre 2018.

- Cheminement vers l'allée verte :

M. CORDUAN s'interroge sur l'utilité des roches stockées près de la place de la Mairie. M. MAHE l'informe du projet de créer un cheminement en partant de la Mairie, passant le long du muret, et descendant vers le square pour se diriger vers l'allée verte. Il précise également que les résineux seront abattus pour une vue sur le site. Des bancs seront également positionnés à ce niveau. Des échanges ont eu lieu avec le CAUE pour travailler sur ces aménagements paysagers.

- Déplacement du bar tabac le KarKoi :

M. CORDUAN s'interroge sur le futur déplacement du bar tabac le Karkoi Rue de la Poste et s'étonne principalement des frais de raccordement au réseau assainissement engendrés (montant de la PFAC facturée par SBAA : 1 000 €).

- Cimetière :

Les élus ont constaté la réalisation des allées dans le cimetière et le travail « non fini » de l'entreprise Bertho. M. le Maire précise que la facture est bloquée dans l'attente notamment de la réalisation du tour du monument aux morts. M. MAHE ajoute qu'un contact a été pris pour un rendez-vous avec l'entreprise le vendredi 9 novembre 2018.

M. le Maire souligne que de nombreuses remarques positives sur le déplacement du monument sont parvenues en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

La secrétaire de séance
Kathy LE LEFF

Dates à retenir :

Vendredi 9/11 : élections du nouveau CMJ

Vendredi 9/11 – 20h : projection dans le cadre du mois du film documentaire

Dimanche 11/11 : cérémonie commémorative rendez-vous à 10h30, parking du cimetière, défilé vers le monument aux morts. Intervention des enfants de l'école. Vin d'honneur en Mairie.

Dimanche 11/11 - 12h30 : repas du CCAS à la salle des venelles

Mardi 13/11 - 10 h : commission d'appel d'offres bâtiment périscolaire

Mardi 13/11 - 14h : conférence CIAS

Mercredi 14/11 - 17h30 : commission de révision de la liste électorale

Lundi 19/11 - 18h : réunion CCAS

Mardi 27/11 – 14h : conférence CIAS

Samedi 1/12 - 10h : visite de quartier L Croix Cabaret – L'Isle

Lundi 3/12 - 14h : réunion PLU zonage

Prochain conseil municipal :

4 décembre

RAULT André

MAHE Antoine

CHAPIN Françoise

Pouvoir à Mme
JEZEQUEL

JEZEQUEL Claudine

LANCIEN Régis

Pouvoir à M.
RAULT

MARTINET Julien

BELLIER Rachelle

BLANCHARD Rémi

BOITARD Christophe

CORDUAN Georges

DAULY René

LE GLATIN Aline

LE LEFF Kathy

LE MOING Annick

MAHE Laurence

MENEC Stéphanie

Pouvoir à Mme
LE LEFF

PERON Dominique

ROUXEL Sandra

TRIEUX Sophie

NUMEROTATION DES DELIBERATIONS DU 6 NOVEMBRE 2018

DCM2018/94	Plan local d'urbanisme – intégration des zones de prescriptions archéologiques
DCM2018/95	Vente d'un terrain communal : fixation du prix de vente et délégation au Maire pour la signature des actes de vente
DCM2018/96	Indemnités de conseil à la comptable publique
DCM2018/97	Remboursement d'un adjoint au nom de la commune
DCM2018/98	Admissions en non-valeur – budget eau
DCM2018/99	Décision modificative n°1 – budget eau
DCM2018/100	Etude de devis – carrelage école – Lave-main salle des venelles
DCM2018/101	Etude de devis – poste de refoulement de la gare
DCM2018/102	Subvention complémentaire de la commune au CCAS